

PROVINCE DU QUÉBEC MRC DE D'AUTRAY MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis de présentation pour adoption du règlement 2022-01-15-1 modifiant le règlement 2022-01-15 Code d'éthique et de déontologie des élus (es)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance régulière tenue le 13 mai 2024, le conseil a déposé par résolution le projet de règlement # 2022-01-15-1 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (es), dont l'effet est d'ajouter le paragraphe 5.2.9 concernant la Charte contre l'intimidation en politique.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au mercredi de 10 h à 16 h et sur le site Internet de la municipalité.

Fait et donné à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 15 mai 2024

-Original signé
Catherine Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière